

Contenants de collecte sélective à Montréal
Mémoire

Présenté à
la Commission sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement
de la Ville de Montréal dans le cadre de
l'Étude publique des modes de collecte en vue d'améliorer la collecte sélective

Le 7 septembre 2006

Éco Entreprises Québec (ÉEQ), organisme privé sans but lucratif, a été agréé en juin 2005 pour représenter les entreprises assujetties par le projet de loi 102 mettant sur le marché québécois des « contenants et emballages » et des « imprimés ». Ce projet de loi 102 modifie la *Loi québécoise sur l'environnement* et crée une obligation légale pour les entreprises assujetties de compenser financièrement les municipalités jusqu'à concurrence de 50 % des coûts nets des services municipaux de collecte sélective.

La Ville de Montréal est un intervenant important dans le dossier de la gestion des matières résiduelles au Québec. De par la pluralité des milieux socio-économiques et de la densité de population qui varie fortement d'un arrondissement à l'autre, elle présente des défis particuliers. ÉEQ est conscient que les modes de collectes doivent tenir compte de cette réalité. Les solutions proposées par cette commission doivent donc être adaptées en fonction du milieu pour tenir compte de cette diversité.

ÉEQ partage avec la Commission sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement de la Ville de Montréal le souci que tous les citoyens puissent bénéficier d'un service de collecte sélective accessible, simple d'utilisation et performant. ÉEQ présente donc ici ses observations sur les implications liées au choix du contenant approprié pour la collecte sélective, en regard des questions de volume, de salubrité publique, de qualité de la matière et de convivialité du système.

1. La nécessité d'offrir au citoyen un contenant de volume suffisant pour la récupération

Depuis les débuts de la collecte sélective dans les années 80, les besoins des citoyens ont évolué. Dans bien des cas, un seul bac de 64 litres par ménage ne suffit plus aux quantités de matières recyclables qui y sont déposées.

Le bac roulant de 360 litres constitue une solution au problème de sous-capacité. Même en n'effectuant la collecte qu'une fois aux deux semaines, le bac roulant de 360 litres offre un volume trois fois supérieur à celui du bac de 64 litres dont la collecte est hebdomadaire. Par cet ajout majeur de capacité de stockage, le bac roulant de 360 litres **permet généralement d'atteindre des taux de récupération supérieurs** à tous les autres types de contenants, de l'ordre de 40 à 100 %.

Soulignons à cet égard que la collecte en bacs roulants permet de réaliser des économies de l'ordre de 30 à 50 \$ par tonne métrique, principalement du fait de la mécanisation ou de la robotisation du chargement des matières recyclables dans le camion de collecte. De plus, l'utilisation de bacs roulants réduit la manipulation des matières en bordure de rue, diminuant ainsi les risques d'accident de travail.

De son côté, **le sac de plastique transparent offre théoriquement un volume illimité**, puisque le citoyen peut remplir autant de sacs qu'il le requiert. En pratique, cependant, le volume disponible est limité par le nombre de sacs distribués par la municipalité ou, pire encore, par le coût du sac s'il est vendu au citoyen. Là où les sacs de plastique ne sont pas distribués gratuitement aux résidences par la municipalité, on observe en général les plus bas taux de récupération. Ainsi, si la Ville de Montréal envisage d'opter pour l'utilisation du sac dans certains milieux densément peuplés, celle-ci devrait envisager la distribution gratuite des sacs de porte en porte, et ce, de façon efficace et sans gaspillage.

Dans le cas où le bac roulant ne peut être utilisé, il existe **une solution simple : distribuer un 2^e bac**. La collecte en deux fractions pourrait ainsi être poursuivie. La Ville de Montréal pourrait facilement informer le citoyen, lors de la distribution du 2^e bac, de la marche à suivre pour disposer les matières recyclables en bordure de rue. Ainsi, un bac servirait à la récupération des fibres, l'autre servirait pour les contenants. L'utilisation d'un 2^e bac offrirait également une plus grande flexibilité au citoyen.

2. L'amélioration de la propreté

La Ville de Montréal manifeste une préoccupation à l'égard des matières recyclables qui sont emportées par le vent lorsqu'elles sont mises en bordure de rue dans les bacs de 64 litres. À cet égard, diverses solutions ont été testées, tel l'ajout d'un couvercle sur les bacs ou l'utilisation d'un filet. Ces solutions présentent cependant des inconvénients majeurs. **Le couvercle vient limiter le volume** disponible dans le bac, tandis que **le filet complique les opérations de collecte**.

En réglant le problème de sous-capacité, la distribution d'un **2^e bac de 64 litres vient également régler le problème de propreté** en partie. De plus, les bacs peuvent être empilés en bordure de rue, protégeant les papiers contre le vent.

A priori, le sac de plastique semble régler le problème de propreté. Cependant, comme ils sont transparents, **les sacs risquent d'être éventrés pour en retirer les contenants consignés**. Le sac pourrait également être perforé par les contenants de verre. Ainsi, au lieu de régler le problème de salubrité, celui-ci pourrait n'être en fait qu'aggravé.

3. L'importance d'assurer la qualité des matières récupérées

Qu'elle soit réalisée à l'aide de bacs de 64 litres, de sacs de plastique ou de bacs roulants, la collecte sélective pêle-mêle diminue la qualité des matières récupérées. Par exemple, le papier se trouve contaminé par le verre et par les plastiques. La collecte pêle-mêle permet de réaliser des économies de l'ordre de 30 à 50 \$ par tonne métrique en bordure de rue, en réduisant le temps de tri par le camionneur et par l'augmentation de la productivité du camion. Cette économie est annulée par le coût du tri qui augmente d'autant lorsque les matières sont collectées de façon pêle-mêle et une augmentation moyenne du taux de rejet de plus de 100 % (de 3 à 4 % pour la collecte en deux fractions comparativement à 8 à 10 % pour la collecte pêle-mêle).

Avec **la collecte pêle-mêle réalisée à l'aide de sacs en plastique, on observe un taux de rejets encore plus grand que 10 %** au centre de tri. On peut expliquer ces forts taux de rejets par le fait que les matières restent coincées à l'intérieur des lambeaux de plastique. Ces derniers contaminent la matière, principalement les fibres, qui composent environ 75 % du poids du bac. Par ailleurs, le **bac roulant de 360 litres ne permet pas au camionneur de vérifier son contenu** et de laisser en bordure de rue les matières non désirées, ce qui a tendance à augmenter le taux de rejet. De façon générale, la collecte pêle-mêle montre de plus forts taux de rejets que la collecte en deux fractions.

Les intempéries affectent également la qualité de la matière, tout en compliquant les activités de tri. L'utilisation de contenants fermés – bacs de 64 litres couverts, sacs de plastique ou bacs roulants – permet de régler ce problème.

Le bac roulant de 360 litres séparé en deux fractions offre un compromis intéressant. Tout en réduisant le taux de rejet associé à la collecte pêle-mêle, le citoyen bénéficie d'un volume de récupération accru. De plus, le bac roulant protège les matières contre les intempéries et augmente de façon importante la productivité de la collecte sans augmenter les coûts du tri.

4. La nécessité d'offrir un système convivial et de maintenir la gratuité

La convivialité et la gratuité de la collecte sélective doivent être favorisées et maintenues. L'option des sacs de plastique transparents présente des lacunes à cet égard. **Si les citoyens doivent acheter directement leurs sacs de récupération, le taux de participation et les quantités récupérées chuteront drastiquement.** De plus, la municipalité utiliserait mal son pouvoir de tarification en imposant un coût supplémentaire au citoyen pour la collecte sélective alors que pour la collecte des déchets, il n'y a pas de frais directs apparents. Par ailleurs, **si les citoyens doivent se déplacer pour se procurer les sacs, le taux de participation et les quantités récupérées diminueront également,** que les sacs soient gratuits ou non.

Conclusion

Partout où il est techniquement possible de le faire, **l'utilisation du bac roulant de 360 litres est la meilleure solution.** Le bac roulant de 360 litres offre les avantages suivants :

- Accroître le volume de matières recyclables mises en bordure de rue;
- accroître les quantités de matières recyclables récupérées;
- assurer la propreté du domaine public;
- éviter la détérioration de la qualité des matières par les intempéries;
- augmenter la productivité de la collecte – jusqu'à deux fois plus rapide;
- réduire les accidents de travail.

De plus, si les bacs roulants sont munis d'une cloison permettant la collecte en deux fractions, on s'assure également de maintenir une plus grande qualité des matières récupérées. La cloison amovible pourrait un jour être enlevée si la Ville de Montréal choisissait de passer à un mode de collecte pêle-mêle.

Dans certains cas spécifiques où l'espace est un facteur critique, les bacs de 64 litres et les sacs transparents pourraient être utilisés. Il faut cependant s'assurer que les sacs seront offerts gratuitement au citoyen, en quantité suffisante, et qu'ils seront distribués directement chez le citoyen, sans gaspillage.

Éco Entreprises Québec offre sa collaboration à la Ville de Montréal pour travailler à trouver des solutions économiques et viables à long terme. Dans certains cas, le design de nouveaux contenants de collecte permettrait de solutionner certaines problématiques là où le bac roulant ne peut être utilisé. Ce type d'avenues reste à être exploré.